

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Sainte-Croix, d'une résolution adoptée par les membres du conseil de ladite municipalité, lors de la séance extraordinaire tenue le douzième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-deux.

RÉSOLUTION # 337-2022

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
DE L'EXERCICE FINANCIER 2023**

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023/2024/2025

PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS

<u>Fonction</u>	<u>Dépenses antérieures au programme</u>	<u>Année 2023</u>	<u>Année 2024</u>	<u>Année 2025</u>	<u>Total des trois années</u>
1- administration générale	0	0	0	0	0
2- sécurité publique	0	2 000	0	0	2 000
3- transport	0	999 900	908 000	0	1 907 900
4- hygiène du milieu	0	3 103 200	0	0	3 103 200
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	300 000	0	0	300 000
7- loisirs et culture	0	188 550	150 000	0	338 550
8- électricité	0	0	0	0	0
Total:	0	4 593 650	1 058 000	0	5 651 650

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d’adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 5 651 650 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

France Dubuc
Directrice générale et
greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
14-12-22